



Fiche technique

Campagne de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire

« ça suffit le gâchis »

Mai 2016

Pour inviter les acteurs à passer à l'acte, le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et l'ADEME lancent ce jour une campagne nationale de sensibilisation pour réduire le gaspillage alimentaire avec pour mot d'ordre « Ca suffit le gâchis ! ».

Objectifs : Impliquer les consommateurs, les entreprises et les collectivités avec un discours concret pour illustrer le message : « **contre le gaspillage, chacun a un rôle à jouer** ». Mettre en avant le fait que **le gaspillage se joue en réalité bien avant le moment où l'on jette** : en phases d'achat, de conservation, de production, de préparation, ou encore de consommation...La campagne invite chacun à modifier ses comportements en y pensant au bon moment.

Concept : La campagne donne vie à des aliments pour expliquer les bons gestes à adopter afin de moins gaspiller.

Phase 1 : A destination du grand public et des collectivités **A partir du 26 mai jusqu'au 30 juin**

3 spots TV diffusés du 26 mai eu 9 juin

Portant sur les bons gestes : faire une liste de course avant de faire ses courses, se servir au self en fonction de son appétit, acheter la juste quantité de produits



6 annonces presse déclinées en bannières web et diffusées à compter du 27 mai

Elles rappellent les bon gestes : Cuisiner les juste quantités, accommoder les restes, organiser son réfrigérateur, éviter de jeter des produits encore consommables, emporter ses restes de repas au restaurant.

Une des annonces porte un message à destination des collectivités :

Elle rappelle l'obligation pour les collectivités de mettre en place d'ici le 1^{er} septembre des plans d'actions pour réduire le gaspillage alimentaire dans les services de restauration dont elles ont la responsabilité, conformément à ce qui est prévu par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Phase 2 : A destination du grand public, des collectivités et des entreprises Automne 2016

A l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) fin novembre 2016, la campagne sera rediffusée et s'enrichira d'un volet professionnel à destination des entreprises de l'agro-alimentaire, de la distribution et de la restauration pour promouvoir, au travers d'exemple concrets, les bonnes pratiques et l'intérêt économique à réduire les pertes alimentaires.

Le site internet casuffitlegachis.fr

Sur le site www.casuffitlegachis.fr un espace dédié à la lutte contre le gaspillage alimentaire comporte 3 entrées :

- **Pour les particuliers**, afin de les aider à agir au quotidien avec notamment tous les conseils pratiques pour éviter de gaspiller.
- **Pour les entreprises**, avec une rubrique « bonnes pratiques » qui propose des pistes d'actions et des témoignages d'entreprises ayant gagné à réduire leurs pertes alimentaires.
- **Pour les collectivités**, présentant un large éventail d'informations et de solutions issues de retours d'expérience existants pour agir aux seins de leurs établissements et de ceux dont elles ont la responsabilité.

Des kits d'outils sont également téléchargeables pour permettre de relayer les messages de la campagne.